

Département du Nord
Arrondissement de LILLE

Délibération
2017/126

OBJET :

COMMISSION N°2

ENVIRONNEMENT

Signature d'un avenant à
la convention constitutive
de groupement de
commandes avec la CAHC
pour le projet de
renaturation du Filet
Morand

Présents :

Titulaires présents : 46

Suppléants présents : 2

Procurations : 9

Nombre de votants : 57

Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 juin à 19H, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à MOUCHIN, sous la présidence de M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 19 juin 2017, conformément à la loi.

Présents :

M. Jean-Luc DETAVERNIER, Président
M. Bernard CORTEQUISSE, 1er vice-président
M. Eric MOMONT, 2^{ème} vice-président
M. Luc FOUTRY, 3^{ème} vice-président,
M. Bernard CHOCRAUX, 4^{ème} vice-président
M. Benjamin DUMORTIER, 5^{ème} vice-président
Mme Nadège BOURGHELLE-KOS, 6^{ème} vice-présidente
M. Sylvain CLEMENT, 8^{ème} vice-président
M. Yannick LASSALLE, 9^{ème} vice-président
M. Guy SCHRYVE, M. Jean-Claude SARAZIN, M. Philippe DELCOURT, M. Arnaud HOTTIN, M. Thierry BRIDAULT, M. Frédéric PRADALIER, M. Raymond NAMYST, M. Michel DUFERMONT, M. Bernard ROGER, M. Jean DELATTRE, M. Pascal FROMONT, M. Amaury DUFOUR, Mme Marion DUBOIS, M. Yves OLIVIER, M. Jean-Pierre FERNANDEZ, M. Marcel PROCUREUR, M. Jean-Paul FRANCKE, M. Francis MELON, M. Christian DEVAUX, M. Ludovic ROHART, M. Benoît BRILLON, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, Mme Ingrid VERON, M. Frédéric SZYMCZAK, M. Bruno RUSINEK, Mme Isabelle DRUELLE, Mme Monique NOWAZIC, M. Thierry LAZARO, M. Didier WIBAUX, Mme Marie CIETERS, M. Yves LEFEBVRE, M. Fabrice BALENT, M. Luc MONNET, M. Christian LEMAIRE, M. Alain DUCHESNE, M. Jean-Claude COLLIERIE, Mme Annick MATTON, M. Jean-Luc LEFEBVRE
Mme Odette FAVIER, suppléante de M. Michel DUPONT
M. Jean-Luc CARTON, suppléant de M. Jean-Paul BEAREZ

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Jeannette WILLOCOQ, procuration à Mme Nadège BOURGHELLE KOS
Mme Joëlle DUPRIEZ, procuration à M. Christian LEMAIRE
M. Alain DUTHOIT, procuration à Mme Marion DUBOIS
M. Dominique BAILLY, procuration à M. Ludovic ROHART
M. Jean-Michel DELERIVE, procuration à M. Bruno RUSINEK
Mme Caroline MARLIERE, procuration à M. Didier WIBAUX
M. Pierre CROXO, procuration à M. Jean-Claude COLLIERIE
Mme Laure LEFEUVRE, procuration à Mme Marion DUBOIS

(A partir de la délibération n°2017/119 - M. Luc MONNET, procuration à M. Francis MELON)
(A partir de la délibération n°2017/166 – M. Thierry LAZARO, procuration à Mme Marie CIETERS)

Absents :

M. Michel DUPONT remplacé par sa suppléante Mme Odette FAVIER,
M. Jean-Paul BEAREZ remplacé par son suppléant M. Jean-Luc CARTON
M. Régis BUE
Mme Marie-Hélène BACLET

A partir de la délibération n°2017/166, départ de M. Thierry BRIDAULT, Mme Marie-Christine DEGHAÏE, M. Ludovic ROHART, M. Frédéric SZYMCZAK, Mme Ingrid VERON

Secrétaire de Séance : M. Amaury DUFOUR

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 juin 2017

Délibération 2017_126

Commission n°2
Environnement – Signature d’un avenant à la convention constitutive de
groupement de commandes avec la CAHC pour le projet de renaturation du
Filet Morand.

Le Conseil Communautaire,

Considérant que par délibération n°36.11 en date du 29 septembre 2011, un groupement de commandes a été constitué entre la Communauté d’Agglomération Hénin-Carvin et la Communauté de communes du Sud-Pévèlois pour mener la phase opérationnelle du projet de renaturation du Filet Morand.

Vu l’avenant n°1 relatif à la modification du signataire.

Considérant que, suite à la fusion des cinq communautés de communes et de la ville de PONT-A-MARCQ pour créer la Communauté de communes Pévèle Carembault, l’avenant n°1 acte la substitution de la Communauté de communes Pévèle Carembault à la Communauté de communes du Sud Pévèlois.

Vu la délibération n°2014/212 en date du 22 septembre 2014 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault relative à la signature de la convention de groupement de commandes concernant la maîtrise d’œuvre et les travaux pour la renaturation du filet Morand.

Considérant que le projet de renaturation du filet Morand a fait l’objet d’un découpage géographique.

Considérant que l’exécution de chacune dépendra notamment de la maîtrise foncière. Ainsi, chaque membre du groupement souhaite assurer l’exécution de son marché de travaux indépendamment sur son territoire.

Qu’ainsi, il convient de modifier le mode de fonctionnement du groupement de commandes pour la phase d’exécution du marché de travaux.

Vu le projet d’avenant n°2.

Oui l’exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE (par 57 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION sur 57 votants,)

- D’autoriser son Président à signer l’avenant n° 2 de la convention constitutive de groupement de commandes avec la CAHC pour le projet de renaturation du Filet Morand ainsi que tout document y afférent.

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Luc DETAVERNI

